

SDG Fund Joint Programme Final Narrative Report

Participating UN Organization(s)

(Indicate lead agency)
UNDP (lead Agency)
UNICEF
FAO

Targeted SDGs

Please indicate relevant SDGs, indicators and

targets

ODD 1 : Cibles 1, 2 et 4 ODD 2 : Cibles 1 et 3 ODD 5 : Cibles 1, 2, a1a ODD 8 : Cibles 3 et 7 ODD 16 : Cibles 2, 3, 9

Focal Points and Contact Details

Mr Babacar Cissé, Resident Coordinator Email: Babacar.cisse@one.un.org

Joint Programme Title
PROGRAMME CONJOINT DE REDUCTION

DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE SAN PEDRO Joint Programme Number

91668

Joint Programme Budget

SDG Fund Contribution: 1.500.000 US\$

Matching Funds Contribution 1: 610.000

US\$

Matching Funds Contribution 2:

1.200.000 US\$

Other: 184.000 US\$

TOTAL: US\$

Joint Programme [Location]

Country: COTE D'IVOIRE

Region: SAN PEDRO

District: SAN PEDRO

Final Joint Programme Evaluation

Final Evaluation Completed Yes X No
Evaluation Report Attached Yes X No
Date of delivery of final report

Joint Programme Timeline

Start date / JANVIER 2015

(Actual start date of the programme)

Actual end date: 31 MARS 2018

(including any approved no-cost extension)

Participating national and local partners, private sector and CSOs organisations, Fond d'Entretien Routier (FER) ; Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) ; Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) ; Agence Nationale de Développement Rurale (ANADER) ; Directions Régionales membres du Comité Technique ;



I. OBJECTIF

Contexte socio-économique et problèmes de développement abordés par le Programme conjoint

Située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, la région de San Pedro est le deuxième pôle économique du pays. Bien que disposant d'importants atouts de développement économique, avec les potentialités de l'activité portuaire, de l'agriculture, de l'agro-industrie et du tourisme, San Pedro continue de faire face à des défis majeurs, notamment la lutte contre la pauvreté et la réduction de la vulnérabilité socioéconomique des populations les plus défavorisées.

La pauvreté reste élevée au niveau de la région, avec un taux de 35% et un ratio d'extrême pauvreté de 6,8%. La pauvreté touche surtout le milieu rural (41%) et est entretenue par l'ampleur du sous-emploi et du chômage¹. Les opportunités d'emplois et de formation professionnelle pour les jeunes restent limité. Le développement de la microentreprise pâtit du manque d'accompagnement technique et financier. Les jeunes et les femmes qui pourraient être encouragés au développement d'activités agricoles, sont très souvent confrontés à des problèmes d'outils de production et d'accessibilité à la terre. Les pistes rurales et les routes sont de plus en plus dégradées, rendant difficile l'acheminement des produits vers les marchés.

La région enregistre par ailleurs un faible taux d'enregistrement des enfants à l'état civil (46% de moins de 18 ans ne sont pas enregistrés contre une moyenne nationale de 74%), ce qui limite l'accès à des services. La région est aussi connue comme une zone fortement réceptrice de main d'œuvre infantile. En effet, l'implication des enfants dans la sphère productive impacte non seulement sur la santé et le bien-être des enfants mais alimente aussi la spirale de la pauvreté des familles les plus vulnérables.

Par ailleurs, l'accès à l'information sur les droits, la méconnaissance des textes de lois essentiels pour la protection des biens et des personnes constituent également des défis à relever. L'insuffisance d'information sur les questions portant sur le foncier rural, le droit commercial, le droit du travail, le droit fiscal, ainsi que le fonctionnement des administrations civiles et judiciaires affectent la capacité des populations vulnérables à s'insérer dans le tissu économique et social, ou à revendiquer leurs droits le cas échéant.

Le Programme conjoint avait pour objectif général de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les communautés et les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes de la Région de San Pedro.

Plus spécifiquement, le Programme Conjoint a visé :

- a) La création d'opportunités économiques et d'emplois pour les populations cibles à travers le développement d'activités productives génératrices de revenu et la promotion de l'entreprenariat local; et
- b) L'assurance de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition des ménages les plus pauvres ; de même que l'accès des groupes vulnérables à l'information sur leurs droits et l'assistance juridique pour une meilleure intégration économique et sociale.

¹ Enquête sur le niveau de vie des ménages : ENV 2015 ; Institut National de la statistique



Le Programme conjoint s'est inscrit dans le cadre du Plan National de Développement (PND 2016-2020) en ces axes 3 et 4 relatifs à la transformation structurelles de l'économie, tout en contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 1, 2, 5 et 8.

Résultats et les produits du Programme conjoint

Résultat I : L'accès à un emploi pour les femmes et les jeunes est amélioré et leur revenu s'est accru

- Produit 1.1: Les femmes et les jeunes ont des compétences techniques et professionnelles, ont davantage accès à des financements et entreprennent des activités génératrices de revenu et créatrices d'emplois;
- Produit 1.2. Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes sont davantage autonomes et disposent d'informations sur les opportunités, les lois, la réglementation et le droit pour le développement d'activités économiques;
- Produit 1.3 : Les pratiques adoptées dans le cadre du travail et dans les communautés dans les zones cibles protègent les enfants du travail et de l'abus.

Résultat 2: Le potentiel de production agricole et de l'élevage des ménages les plus pauvres a augmenté et les forêts classées ont été réhabilitées

- Produit 2.1: Les groupes de femmes et les jeunes bénéficiaires ont accru leur production et leurs récoltes;
- Produit 2.2 : Les producteurs ont un meilleur accès au marché ;
- Produit 2.3 : Les forêts classées sont réhabilitées.

Contribution globale du Programme conjoint aux Plans et Priorités nationales

Les interventions du Programme conjoint sont alignées sur les priorités nationales du Plan National de Développement (PND 2012-2015 et 2016-2020). Elles sont également alignées sur la Politique nationale de la jeunesse (2016-2020) qui prévoit entre autres, le développement de stratégies et programmes en faveur de l'emploi des jeunes, avec l'accent mis sur la formation professionnelle et l'apprentissage, et sur les priorités du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA1).

Dans sa mise en œuvre, le Programme a eu un impact direct sur la création d'opportunités d'emplois et l'accroissement de revenus au profit des populations les plus défavorisées, notamment les femmes et les jeunes. L'amélioration du capital de production des groupements constitués pour la plupart de ménages pauvres a contribué au renforcement de leur moyen d'existence et à la sécurité alimentaire dans la région ; plus de 60 hectares de riz ont été cultivés par les groupements bénéficiaires avec un rendement à l'hectare de 6-9 tonnes au lieu de 1,5 à 3Tgrâce aux formations de l'ANADER. De plus, l'on a enregistré une augmentation de près de 400% de la production de manioc grâce à des semences améliorées de boutures (variété BoCoul) faisant passer le rendement des champs de manioc de 5T pour le manioc traditionnel, à 25-30 T.



Les revenus tirés de la production, la transformation et la commercialisation des produits ont engendré de nouvelles habitudes de consommation et la qualité des produits. En outre, l'augmentation de la demande des produits agricoles a favorisé l'émergence de nouvelles activités économiques dans lesquelles plus de 2000 femmes et jeunes ont été prioritairement engagés, ce qui a contribué au développement de l'économie locale et à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Par ailleurs, l'accès à l'information sur les droits et l'assistance juridique pour une meilleure intégration économique et sociale se sont améliorés au sein des populations cibles. Grâce aux pistes rurales réhabilitées, des communautés ont eu un accès amélioré à des services sociaux de base (santé et éducation) ainsi qu'à des services décentralisés de l'administration.

De plus, un accompagnement également a été fait auprès des communautés et des producteurs notamment de cacao pour un changement de normes et de comportements plus favorables à des pratiques de travail protectrices des enfants. L'offre de services d'assistance juridique et de campagnes d'information au droit a eu pour effet d'améliorer les capacités des plus exclus et des plus vulnérables à revendiquer et défendre leurs droits, aussi bien dans la sphère domestique, qu'économique, ou en liaison avec l'administration. Ceci a contribué à une meilleure intégration/participation citoyenne et économique, a renforcé l'accès aux services sociaux de base et aux opportunités/mécanismes de soutien social ou de développement économique. Un appui direct à l'enregistrement à l'état civil, notamment pour les enfants et les jeunes, a contribué à réduire les inégalités d'accès aux services sociaux de base, à réduire les risques d'exclusion économique, et à renforcer le niveau de protection légale.

Contribution des Partenaires du Programme conjoint à l'atteinte des objectifs et des résultats de développement.

A travers les organes de gouvernance mis en place, le Programme a permis de combiner les compétences des structures nationales, des services décentralisés et déconcentrés de l'État, d'organisations de la société civile et du secteur privé avec celles des agences du système des Nations unies pour créer une dynamique d'ensemble en vue d'adresser la problématique du développement de l'économie locale et de la sécurité alimentaire dans la région de San Pedro.

Le Comité de pilotage, co-présidé par le Préfet de région et le Coordonnateur résident du Système des nations unies, a été mis en place avec la participation effective de l'Ambassadeur d'Espagne, des Directeurs généraux du Ministère de plan et du développement, du Port autonome de San Pédro et du Fond d'entretien routier (FER), des partenaires financiers du Programme, des Agences du système des Nations unies et de la société civile. Il a été l'organe d'orientation politique et stratégique du Programme et a veillé à son alignement sur les priorités régionales et nationales de développement. Le comité de pilotage a servi de cadre de dialogue entre le Gouvernement, les autres parties prenantes et le système des Nations unies dans la mise en œuvre du Programme. Il a : i) permis d'ajuster et de corriger les orientations en s'assurant de la cohérence avec les politiques sectorielles ; ii) examiné et approuvé le plan annuel de mise en œuvre y compris le budget ; approuvé le rapport annuel de suivi et fournit les arbitrages nécessaires notamment dans l'identification de contraintes, stratégies d'intervention et de mobilisation de ressources auprès des Partenaires du Programme. Depuis le début du Programme conjoint de réduction de la Pauvreté dans la Région de San Pedro, 4 réunions du Comité de pilotage ont été organisées.



Le Comité Technique a été l'organe chargé du suivi de la mise en œuvre du Programme Conjoint. Il a : i) approuvé les projets soumis par l'unité de Coordination ; ii) veillé à la mise en œuvre des plans de travail et à l'exécution des projets ; et iii) suivi l'état d'avancement des activités tout en proposant des mesures correctrices. Le comité est composé des directeurs régionaux du ministère du plan et du développement, des ministères de la femme, de la famille, et de la protection de l'enfant, chargé de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des Jeunes et du service civique, de la communication, de l'environnement et du développement durable, des eaux et forêts, de l'agriculture et du développement rural, des ressources animales et halieutiques, des entités techniques (PASP, FER, ANADER), des autorités locales, associations régionales et communales de jeunes et de femmes, et des points focaux des agences (PNUD, FAO, UNICEF).

L'Unité de Coordination a été l'organe de gestion, de suivi et de coordination du Programme. Elle a été en charge de l'élaboration des plans annuels de travail, du budget, des rapports périodiques, de la communication et du plaidoyer en faveur du Programme.

Des structures techniques et opérationnelles tels que l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER), l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire à travers la Clinique juridique de San Pedro, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI-CI), et l'Agence de gestion des routes (AGEROUTE) ont contribué à l'encadrement des groupements de femmes, de jeunes et d'enfants bénéficiaires selon les axes d'intervention du programme et leurs domaines de compétences. Ainsi, l'ANADER a encadré les organisations coopératives et associatives dans les domaines agricoles, d'élevage et la pêche. La Clinique Juridique a été au cœur des problèmes d'accès à l'information sur les droits humains. Elle a sensibilisé les acteurs sur ses missions et mené des activités de proximité avec les populations pour contribuer aux respects de leurs droits (État civil, droit à l'éducation, lutte contre les abus sexuels, violences basées sur le genre etc.) La CCI-CI a dans le cadre du Programme, apporté un appui à la formation des jeunes portant sur la rédaction de plan d'affaire, la gestion financière et comptable, la stratégie commerciale, la gestion du crédit etc.) afin de les accompagner et leur assurer une viabilité de leur micro-entreprise. L'AGEROUTE avec le financement du FER a désenclavé les localités par le reprofilage lourd des routes et a permis non seulement aux populations de réaliser des échanges commerciaux avec les localités environnantes, mais également d'avoir accès à des services sociaux de base tels que les centres de santé, les écoles, les centres d'établissements d'état civil, les services déconcentrés de l'Etat, etc.

Le Système des Nations unies à travers le PNUD, l'UNICEF et la FAO a contribué au renforcement des capacités des groupements mais aussi celles des structures déconcentrées et décentralisées pour leur permettre de conduire au mieux les activités du programme selon des normes et procédures en vigueur, et à obtenir des résultats probants pour le bien-être des populations et des communautés.



II. EVALUATION DES RESULTATS DU PROGRAMME CONJOINT

1. Principaux résultats du programme

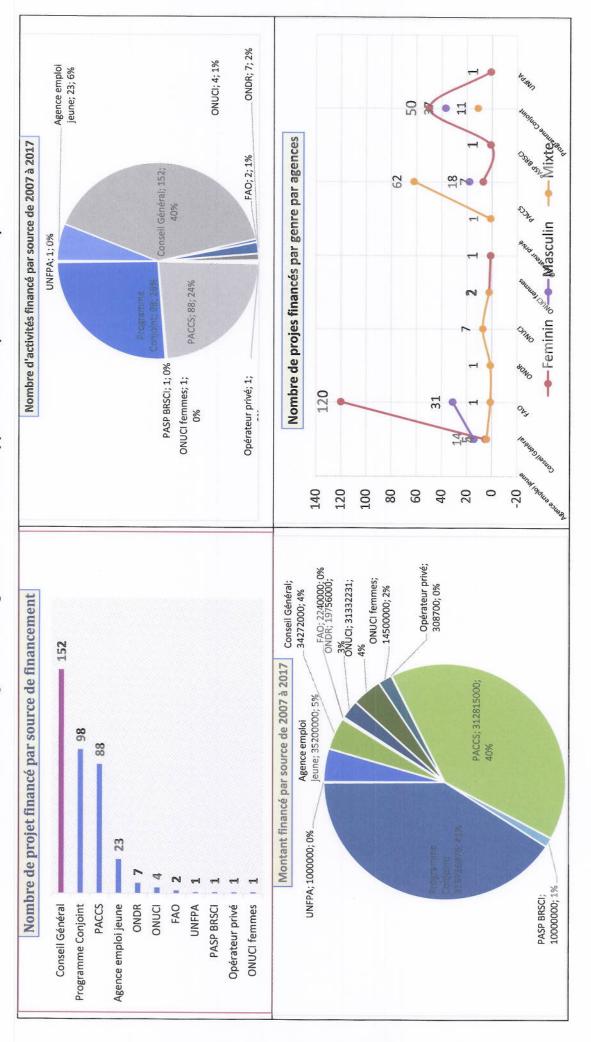
Produits escomptés	Indicateurs prévus	Valeur cible obtenue	Observations
Produit. I. I.: Les femmes et les jeunes ayant des compétences	 150 nouveaux emplois créés 	 591 emplois créés 	Le Programme a permis de créer des emplois et de maintenir en activité les producteurs en brisant leurs dépendances vis-à-vis des acheteurs par la
techniques et professionnelles, ont davantage accès à des financements et entreprennent des activités génératrices de revenus	 400 emplois préservés 	 1391 emplois ont été maintenus. 	fourniture de semences et d'intrants. Sur 293 jeunes entrepreneurs (115 femmes) formés aux techniques d'élaboration d'un plan d'affaire, 116 jeunes dont 54% femmes ont bénéficié d'un financement pour la
			création de petites entreprises.
Produit I.2. Les populations vulnérables en particulier les femmes et les jeunes sont davantage autonomes et disposent d'informations sur les opportunités, les lois, la réglementation et le droit pour le développement d'activités économiques	3000 personnes disposent de documents administratifs et légaux formalisant leurs activités économiques 2500 mineurs, de jeunes et de femmes sont enregistrés à l'état civil	4466 ont obtenu des documents administratifs; • 3515 jugements supplétifs délivrés • 79 cas d'établissement d'acte de décès; • 39 cas de rectification judiciaire d'actes d'état civil effectués	La valeur cible a été dépassée du fait de la mobilisation et de la forte demande des populations résultant des campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits et l'assistance juridique et judiciaire organisée par la Clinique juridique. Un accompagnement des bénéficiaires devant les tribunaux a été fait afin de leur permettre de jouir de leurs droits. Le règlement des frais de procédure pour les personnes vulnérables, après qu'elles aient été sélectionnées par un comité formé à cet effet.
Produit 1.3: Les pratiques adoptées dans les communautés et les zones cibles	 5000 personnes sont atteintes par les campagnes et activités 	• 15 217 personnes atteintes	



dans le cadre du travail des enfants			
	de sensibilisation et de		
les protègent du travail et de l'abus	communications sociales		
	 250 mineurs victimes à 	 295 enfants ont été retiré 	Les missions de sensibilisation dans les 54
	risque des pires formes	des plantations	communautés cibles de la région, les comités de
	de travail des enfants		veille et de protection, de même que les alternatives
	ont accès à des		offertes aux enfants, ont permis d'obtenir ce
	solutions alternatives		résultat. Valeur cible dépassée
Produit 2.1	 La production (riz, 	 De I,5T/Ha de riz, on a 	Valeur cible dépassée grâce à des semences
Les groupes de femmes et les	manioc) des	6T/Ha, Soit 400%	améliorées ayant un rendement de 6-9 tonnes à
jeunes ont accru leurs productions	bénéficiaires a augmenté	d'augmentation	l'hectare doublant ainsi, la quantité de riz produite
et leurs récoltes	de 60%.	 De 5T/Ha de manioc, on a 	pour 3-4 cycles par an. Le rendement des champs
		au moins 25T/Ha, Soit 500%	de manioc est passé de 5T pour le manioc
		d'augmentation	traditionnel, à 25-30 T grâce aux boutures de variété
			« BoCoul » mise à disposition par l'ANADER
	505 producteurs ont	916 producteurs ont reçu des	La stratégie adoptée de fournir les semences et les
	amélioré leur productivité	semences et des intrants pour	intrants a créé de l'engouement auprès des
		accroitre leurs rendements.	producteurs dont le nombre s'est
			considérablement accru.
Produit 2.2 :	30 femmes au moins ont		
Les producteurs ont un meilleur	amélioré la qualité des		
accès au marché	produits mis sur le marché	68 femmes	Valeur cible dépassée en raison de la taille des
	à travers une première transformation		groupements appuyés par le Programme
	23 kms de pistes réhabilités	25 km	Cible atteinte
-'	50 Ha de forêt réhabilités	0 Ha	Cible non atteinte à cause de la contribution
			annoncée du Port Autonome de San Pedro qui n'a
			pu être libéré durant la mise en œuvre du
			Programme



Source : Direction Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural (Décembre 2017)





de production et d'avoir de meilleures opportunités de création de revenus et d'emplois. L'accent a été mis sur la formation professionnelle, le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des jeunes entrepreneurs, et la création de conditions favorables à l'émergence de Petites Entreprises. Par ailleurs, les 25 km de pistes rurales réhabilitées ont amélioré l'accès au marché local et à des services sociaux de base (école, centre de santé, centre d'état civil et structures déconcentrés de l'Etat).

Le programme a aussi contribué à accroitre l'accès à des services juridiques. Par le biais des prestations de la clinique juridique soutenues par l'UNICEF, des campagnes d'information et sensibilisation aux droits, une assistance juridique a été fournie aux communautés et groupes bénéficiaires. Cette assistance juridique a permis à des groupements de femmes impliquées dans les activités génératrices de revenu et des jeunes entrepreneurs d'être mieux organisés et de formaliser leur microentreprise. Un changement notable de comportement des populations vulnérables, particulièrement des femmes et des jeunes a été relevé grâce aux conseils/accompagnement et à l'assistance de la Clinique Juridique, pour plus de 4600 bénéficiaires, réduisant ainsi leurs vulnérabilités. Grâce à ces actions, l'environnement juridique nécessaire pour développer une activité économique viable et permettre aux populations surtout les femmes et les enfants, de jouir de leurs droits fondamentaux a été assuré. En outre l'amélioration de l'accès aux services de justice et d'état civil a contribué à la réduction de l'incidence du travail des enfants lié à la pauvreté dans la région.

La mise en œuvre du Programme Conjoint San Pedro a permis d'arriver à une éducation financière des bénéficiaires en leur permettant de se familiariser avec certains produits financiers comme le microcrédit. L'adhésion à un principe de remboursement et la volonté de contribuer au financement de tiers peut être considéré comme un changement de comportement notable à considérer.

4. Qui sont et comment les bénéficiaires directs/détenteurs de droit ont-ils été enrôlés dans la mise en œuvre du programme ? veuillez désagréger les données par catégorie (sexe, âge etc...) les résultats obtenus par votre programme.

Les partenaires d'exécution ont développé des outils de gestion et de profilage des bénéficiaires dans une approche clientèle et ont adapté les mécanismes de financement aux spécificités des bénéficiaires dans certains cas. Toutefois, il est important de noter que les populations vulnérables essentiellement les femmes et les jeunes ont constitués l'essentiel des bénéficiaires du Programme conjoint San Pedro. Ils ont été enrôlés selon trois canaux :

- Les sensibilisations de masse : elles se sont faites au travers d'émissions radios (clinique juridique, CCI-CI pour les jeunes entrepreneurs), de sessions de sensibilisation dans les villages, de rencontres avec les autorités locales et coutumières afin de présenter les opportunités du programme);
- ii) Le recueil de bases de données fournies par les Directions/entités régionales (Direction régionale de l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'Agence emploi jeunes, la Direction régionale du Ministère du plan et du développement; et
- Des outils de diagnostics communautaires administrés par le partenaire technique ANADER, afin d'identifier et répertorier les besoins des communautés en vue de leur apporter un appui pour l'élaboration des documents de projets. Les documents de projets sont ensuite présentés aux comités de sélection et des procès-verbaux rédigés à la suite des travaux de sélection.



Tableau 2 : Nombre de bénéficiaires et Type d'activités du programme

Bénéficiaires / Type	#Ad	ultes	#Je	unes	# Er	nfants	# India	gènes	# Institution s
	F	М	F	М	F	М	F	М	
Personnes bénéficiaires (associations, groupements, coopératives)	1271	472	10	91					
Institutions locales									5
Sensibilisation sur les opportunités du JP	430	339							
Sensibilisation sur les droits économiques, civiques, et l'accès à la justice	10 439	10 085							
PME									116
Entrepreneurs			62	54					116
Bénéficiaires disposant d'informations juridiques	1787	2679							
Assistance Judiciaire	12	9	1	1					
Délivrance de jugements supplétifs (acte d'état civil)		-			16 40	1875			
Autorités Préfectorales / décentralisés	43	142							
Professionels des ONGs	36	20							
Enfants à risques de pires formes de travail des enfants					10	195			
Total	14018	13746							



- 5. Comment le programme conjoint et ses partenaires ont-ils contribués à la réalisation des ODD ?
- 1. L'objectif du Fonds SDG étant de soutenir les efforts des pays dans l'atteinte des ODD, le Programme Conjoint a fortement contribué à la réalisation des Objectifs 1, 2, 5, 8, et 16 du Développement Durable. Ainsi le tableau ci-dessous présente les ODD autour desquels les activités du Programme conjoint ont été réalisées tout au long de sa mise en œuvre, en prenant bien sûr en compte les questions transversales telles que l'égalité des sexes, la durabilité et les partenariats public-privé. Cette approche a débouché sur un programme plus inclusif avec les contributions et l'expertise d'acteurs non traditionnels, notamment le secteur privé (CCI-CI), la société civile (ONG locales) afin de maximiser les résultats.



Tableau 3 : ODD et cibles adressées par le programme

CONTRIBUTIONS	Plus de 1700 personnes en situation de pauvreté (61% de femmes) ont vu leurs conditions de vie améliorées, à travers un accès à des services techniques et financiers, le renforcement de leurs capacités de production et de transformation, et un accès facilité à des services sociaux de base.	
CIBLES	Cible I: Réduire de trois quarts, entre 2016 et 2030, la proportion des personnes dont le revenu est inférieur à 1,25 \$ (PPA) par jour Cible 2: D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Cible 4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
QQO	ODD 1: éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	



Cible I : Réduire de trois quarts, entre 2016 et 2030, la proportion de personnes qui souffrent de la faim

ODD 2:
éliminer la
faim, assurer
la sécurité
alimentaire,
améliorer la
nutrition et
promouvoir
l'agriculture
durable

Cible 3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

Cible 4: D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Des ménages pauvres bénéficiaires du programme ont eu accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Ils se sont investis dans la production améliorée de riz, de manioc, de maraichers, des produits halieutiques et des protéines animales pour garantir la sécurité alimentaire.

L'appui du Programme et principalement de l'ANADER aux groupements et associations a permis de doubler le rendement pour la production de 1,5 T de riz à l'hectare à 5-6T/Ha, et la production à l'hectare de manioc de 5T à l'hectare à 25-30T soit près de 400% d'augmentation. (Localités de Binjaminkro, Gouereke, Blahou, Kremoue).

La viabilité des systèmes de production alimentaire a été assuré par la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes (techniques culturales modernes, semences améliorées, engrais organiques) qui ont permis de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en accroissant la productivité, et la préservation des écosystèmes. Les interventions ont ainsi contribué au renforcement de la capacité d'adaptation des bénéficiaires au changement climatique et à l'amélioration de la qualité des sols.



Change of the Control		
ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Cible I.I: Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application les principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. Cible 2.2: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Cible a.Ia: Pourcentage de la population agricole ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de	L'assistance juridique apportée a permis de faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. Ainsi, plus de 15000 personnes ont été atteintes par des campagnes de sensibilisation faisant la promotion des Droits Humains dans les écoles, les villages, les espaces publics mais également à travers des émissions de radios. Les thèmes abordés ont porté généralement sur les questions d'héritage, de succession et de violences basées sur le genre. Ainsi, 109 femmes, victimes de violences physiques ont été prises en charge et les frais liés à ces procédures réglés.
	types de droit	Grace an plandoyer appress des chers de terre, des femmes chers de menage ont pu avoir accès à des parcelles pour initier des activités agricoles, mais également aux services financiers, aux marchés et aux emplois dans divers secteurs d'activités, dans le respect de la législation interne. Pour rappel, 54% des bénéficiaires du Programme conjoint sont des femmes.
ODD 8 : Promouvoir une	Cible 3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et	La promotion d'une politique axée sur le renforcement des capacités, le développement de compétences favorisant les activités productives, la création d'emplois décents, de petites et moyennes entreprises à travers l'entrepreneuriat a facilité la migration vers le secteur formel y compris par
croissance économique soutenue, partagée et durable, le	stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	l'accès à des services financiers.
plein emploi productif et un emploi	Cible 7: Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains.	Les campagnes et activités de sensibilisation ont permis d'atteindre plus de 32000 personnes dans 54 communautés portant sur les actions visant la protection des enfants contre la violence. l'abus et l'exploitation. Ainsi, 295
décent pour tous	interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation	enfant dont 254 garçons (86,10%) et 41 filles (13,90%) ont été extrait des plantations et des alternatives leur ont été proposées.



	d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	
ODD 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du	Cible 2: Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants Cible 3: Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	L'assistance juridique et judiciaire apportée aux bénéficiaires leur a permis de mieux connaître leurs droits et de les faire valoir devant les tribunaux, le cas échéant. Aussi, la promotion de l'état de droit a garanti à tous un égal accès à la justice et a contribué à une meilleure intégration économique et sociale, de même qu'à l'autonomisation financière des populations cibles.
nt durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux,	Cible 9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Le plaidoyer et les activités de communication et de mobilisation menées dans les communautés pour sensibiliser les familles sur l'importance de l'enregistrement à l'état civil, ont été menés par la clinique juridique afin d'accroitre les notifications et la délivrance de 3515 jugements supplétifs.
institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous		



• Quel a été l'impact des fonds de contrepartie dans la conception, la gestion et la mise en œuvre du programme ?

Les fonds de contrepartie engagés par les Agences du SNU et les entités ont permis d'améliorer les conditions de vie des populations de la région de San Pedro. Ainsi, à la validation du document de programme, les fonds de contrepartie représentaient 54,69% du financement soit 1.810.000 \$US sur un financement global de 3.310.000 \$US. La contribution du SDGF représentait 45, 31% soit 1.500.000 \$US.

Pendant l'exécution du programme, d'autres structures nationales (conseil Régional et la CCI-CI) se sont engagées à hauteur de 184.000 USD, aux côtés des premiers partenaires pour apporter leur contribution à l'épineuse question de la pauvreté dans la région de San Pedro.

Les ressources mises à disposition ont engendré le déploiement des expertises de différentes natures en vue de l'atteinte des résultats escomptés.

- Quelles ont été les réalisations du programme en termes de contribution aux questions transversales ciblées ?
 - a. Egalité des sexes et autonomisation des femmes

La promotion des femmes et l'égalité du genre a été une problématique transversale à l'ensemble des activités de l'équipe Programme. Les projets financés par le Programme conjoint ont concerné majoritairement des femmes organisées en groupement ou association, et actives dans la production maraîchère, l'exploitation de bas-fonds rizicoles, transformation et la commercialisation de riz paddy, ou dans le domaine de l'élevage et de la pêche...

Elles ont été familiarisées aux outils de gestion administrative et comptabilité simplifiée et ont démarré ou accru leurs productions. Dans le domaine de l'entreprenariat, 54% de femmes exerçant dans les secteurs de la coiffure, de l'esthétique, de l'artisanat et des services, ont été financées.

Le conseil et l'assistance juridique assurés par la clinique juridique ont été orientés en direction des femmes, la plupart du temps, car constitue une frange vulnérable de la population.

b. Partenariat Public-Privé

L'implication du secteur public/privé dans un souci de pérennisation des actions de lutte contre la pauvreté dans la région de San Pedro a favorisé la promotion de l'auto-emploi par le financement de micro et petites entreprises. Il est mis en exergue notamment à travers un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire dans le cadre du volet insertion professionnelle des jeunes dont le dispositif a permis d'obtenir les résultats assez encourageants.

c. Durabilité des résultats

Le Programme conjoint s'est résolument engagé dans le domaine de l'agriculture biologique par la promotion de techniques de production innovantes notamment dans la production de vivriers.

Ainsi, elle a financé la mise en place d'un projet hydroponique utilisant un substrat compost organique appelé S20, 100% biodégradable, issu de composants végétaux et qui donne un



rendement élevé. Le projet de production de tomates sur 1000ha connaît grâce à ce procédé une évolution de ces plants remarquables qui se caractérisent par une croissance rapide des plantes; une absorption maximale des engrais organiques et de l'eau, une rétention maximale des valeurs nutritives, une excellente porosité et une bonne oxygénation...concourant ainsi à une floraison et une fructification maximale des plants de tomates. Cette exploitation s'est par la suite agrandie et produit aujourd'hui plusieurs variétés de légumes.

Le Programme Conjoint à travers ses deux composantes a fait la promotion d'une sécurité alimentaire basée sur des techniques innovantes en matière d'agriculture (aménagement de basfonds, utilisation de semences améliorées recommandées par l'ANADER afin d'accroître la productivité à l'hectare du riz et la mise à disposition de matériels agricoles). Le renforcement des capacités des organisations communautaires de base et des collectivités locales en termes de formation à la mise en réseau, à la gestion coopérative, à la comptabilité simplifiée favorisent l'accroissement des productions et la qualité de la nutrition.

La réhabilitation des pistes rurales permet quant à elle d'évacuer les productions vers les sites de commercialisation, entraînant ainsi une augmentation des revenus des populations et un accès aux services sociaux de base et services déconcentrés de l'Etat

- d. Environnement durable
- Décrivez l'étendue de la contribution du programme conjoint aux catégories de résultats suivantes :
 - Principes de la Déclaration de Paris, à savoir le leadership des institutions gouvernementales (nationales et locales), la participation des organisations de la société civile et des citoyens, l'alignement et l'harmonisation l'innovation et la responsabilité mutuelle. (Justifier en quoi ces éléments ont-ils été innovants)

Le Programme conjoint travaille étroitement avec les autorités administratives et politiques locales qui sont toutes représentées dans le comité technique de suivi. De même, le partenariat noué avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire a permis de faciliter la collaboration avec les entreprises et centres de formations professionnels dans le cadre de la formation des jeunes. La société civile est également partenaire du Programme et est impliquée dans les missions de sensibilisation et d'informations à l'attention des bénéficiaires cibles. Pour preuve, les leaders d'associations de femmes et de jeunes constituent des relais importants pour le Programme en ce sens qu'ils mobilisent les bénéficiaires cibles pour la tenue des rencontres d'échanges et d'informations.

I. Unis dans l'action, par exemple le rôle du bureau du Coordonnateur Résident et la synergie avec des interventions de développement en cours dans des domaines connexes, éléments innovants dans l'harmonisation des procédures et des pratiques de gestion (justifier en quoi ces éléments sont innovants) formulation, planification et gestion conjointe des Nations Unis.



Tableau 4 : Activités conjointes menées

Actions	Description				
	Organisation de formation conjointe (ex : 03 mars 2016 par UNICEF en vue du renforcement des capacités de l'ANADER, partenaire commun, sur les procédures financières et administratives (HACT et FACE Form).				
Pratiques Managériales (financières, acquisition, etc.) mise en œuvre de façon conjointe par les agences du	Des missions communes et activités conjointes ont été organisés tout au long de la mise en œuvre du Programme conjoint : i) Installation de l'équipe de coordination dans les locaux de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire-San Pedro ; ii)				
SNU dans le cadre du Programme conjoint	spots check des partenaires (finances) iii) activités de Communication (Développement de la stratégie de communication, Préparation des réunions du comité de pilotage et visites de terrain des Chefs d'agences du SNU, Production d'un film documentaire sur les réalisations du Programme conjoint, édition de visuels de communication etc)iv) développement de la stratégie de sortie du Programme conjoint. De même,				
Activités conjointes organisées par les agences dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Conjoint	I) Participation aux réunions du comité technique de suivi du Programme (13) composé des points focaux des agences du SNU et de la partie nationale en vue de l'identification et de la sélection des projets ; ii) financement conjoint de projets ; iii) Formation par le groupe Suivi /Evaluation du Système des Nations Unies (SNU)des Directeurs régionaux et Partenaires de réalisation du Programme conjoint à la Gestion Axée sur les Résultats et Suivi/Evaluation. Cette formation s'est tenue à San Pedro du 12 au 14 octobre 2017 avec comme agence impliquée l'UNICEF, le bureau de la Coordination du SNU, et le PNUD.				
	Plusieurs missions conjointes de terrains ont été organisées dans le cadre du suivi des projets le plus souvent avec des experts du Fonds d'Entretien Routier, de la FAO et des partenaires financiers de UNICEF.				
	4 réunions du comité de pilotage ont été réalisées				
Autres, spécifier svp :	Plusieurs sessions de formation à l'attention des jeunes entrepreneurs ont été organisées avec la Clinique juridique de San Pedro, partenaire de réalisation de UNICEF, dans le cadre de la complémentarité interagences. Les thèmes ont porté sur : le droit du travail, la fiscalité, les régimes matrimoniaux, les différents types de baux, la saisine des juridictions etc mais également avec l'ANADER et CNRA partenaire de la FAO, dans la mise en œuvre des projets agricoles et piscicoles				

 Indiquez quelles activités prévues n'ont pas été réalisées, quelles activités non planifiées l'ont été et dans chaque cas, pour quelles raisons et avec quel impact?

Les activités de reforestations d'enclaves à faible et haute densité n'ont pas été mise en œuvre car le partenaire Port Autonome de San Pedro, n'a pas respecté ses engagements financiers.



III. MEILLEURES PRATIQUES ET LECONS APPRISES

Décrire les principales leçons apprises et les meilleures pratiques qui seraient pertinentes pour la conception et la mise en œuvre de futurs programmes conjoints ?

L'évaluation finale du Programme conjoint a permis de relever les bonnes pratiques suivantes :

- Le programme a réalisé une étude sur le profil pauvreté, la sociométrie de la région de San Pedro, et identifié les opportunités économiques de la région y compris les acteurs clés. Cette étude a orienté les actions du programme dans la sélection des localités, des sites de projets et des groupements de personnes pour adresser les problématiques visés dans le programme.
- 2. Le programme conjoint a développé selon une approche participative et inclusive une stratégie de sortie afin d'assurer la pérennisation des acquis du programme en responsabilisant les acteurs locaux. Avant le démarrage des activités du projet dans les localités identifiées, un diagnostic rigoureux a été réalisé de façon participative avec les communautés. Cet exercice a permis d'identifier les besoins des communautés dans leur globalité avant de présenter les activités du projet. Cette démarche participative et inclusive a eu pour effet de capter l'adhésion des communautés au programme et a facilité la mise en œuvre des activités de sensibilisation, d'information et de sélection des AGR.
- 3. La participation inclusive des différents groupes ethniques présents dans les villages garanti un bon fonctionnement des comités de lutte contre les pires formes de travail des enfants
- 4. Le programme conjoint de réduction de la pauvreté dans la région de San Pedro compte dans son mécanisme de gestion et de suivi, un Comité Technique créé par arrêté préfectoral qui lui confère une viabilité institutionnelle qui n'est soumis à la volonté d'aucun élu ou d'un changement d'acteur représentant une structure ou une organisation. Le CT constitue le seul organe de coordination réunissant les Directeurs régionaux, et le dynamisme dont ils font preuve pour son animation, prouve qu'ils ont compris leur devoir vis-à-vis des populations de la région. Ils sont engagés à jouer pleinement leur rôle dans le développement de la région, chacun pour ce qui le concerne.

Approches nouvelles / innovantes mises en œuvre par le programme conjoint

Le Programme à travers ses rencontres avec les autorités et les populations locales a permis de susciter la prise de conscience des acteurs de développement au plan local sur leur rôle dans l'amélioration des conditions de vie des communautés et la notion de « vivre-ensemble ». Aussi, l'appropriation de la problématique du développement par les acteurs locaux dans une approche de partenariat public-privé a constitué le socle de conception et de réalisation du Programme Conjoint de réduction de la pauvreté, en ce sens qu'il est l'un des rares projets à avoir établi une stratégie claire de sortie, posant ainsi les prémices de sa pérennisation. De même, la réalisation d'études sur le profil pauvreté des populations ainsi que sur les opportunités économiques d'une région constituent un document d'orientation des actions de lutte contre la pauvreté et des inégalités.



Toujours en termes d'innovation, il est important de noter la mise en place d'une plateforme d'échanges avec les Responsables des Ressources Humaines des entreprises basées à San Pedro et qui a permis de développer un partenariat avec le secteur privé en vue d'explorer les opportunités d'insertion professionnelle des jeunes.

• Principales contraintes, y compris les retards, rencontrées durant la mise en œuvre du programme

a. Internes au programme conjoint

- Le retard de décaissement des contributions partenaires qui a eu un impact sur la mise en œuvre des activités;
- Le non-respect de l'engagement financier du PASP qui n'a pas permis la réalisation des activités de reforestation;

b. Externes au programme conjoint

Contraintes climatiques :

La forte pluviométrie de la région a fortement impacté les activités agricoles et d'élevage (le barrage de la ferme piscicole de AFUPPA a été emporté par les eaux, de même que les inondations des parcelles rizicoles de plusieurs de nos groupements et coopératives); de même un retard notable a été relevé dans l'exécution des travaux de réhabilitation des pistes rurales.

Contraintes techniques et managériales :

- La défaillance de certains équipements agricoles a, pour certaines associations engendré l'arrêt des activités;
- La non-maîtrise des procédures de gestion administrative et financière qui a occasionnée pour certaines associations des dépenses inéligibles;

c. Principales mesures d'atténuation mise en place pour surmonter ces contraintes

Une requête de prorogation de la durée du Programme afin de mener les activités prévues ; plusieurs formations ont été organisées sur les procédures de gestion administratives et financières par l'unité de coordination et par l'ANADER, à l'attention des bénéficiaires afin de prévenir la survenue de dépenses inéligibles.

• Décrire et évaluer comment la fonction de suivi/évaluation a contribué à :

a. Améliorer la gestion du programme et l'atteinte des résultats de développement de même que la transparence et la responsabilité mutuelle

La fonction de suivi/évaluation mise en place par la coordination du Programme conjoint s'est traduite entre-autres par :

L'organisation de l'2 réunions trimestrielles du Comité Technique (CT), composé des représentants des ministères techniques impliqués et l'ensemble des points focaux des agences du système des Nations Unies (PNUD/FAO/UNICEF) et des partenaires financiers (Fonds d'Entretien Routier et Port Autonome de San Pedro) pour faire le point des activités et l'étude des documents de projets à financer. Le CT donne des avis techniques sur les projets, leurs faisabilités et les capacités des bénéficiaires à les mettre en œuvre ;



- ✓ La production et la validation des rapports périodiques par toutes les parties prenantes (compte-rendu de réunions, rapports de missions, rapports de suivi...) relatifs à la mise en œuvre des activités sur le terrain ;
- ✓ L'implication et l'information de l'autorité préfectorale, de l'ensemble des actions entreprises en sa qualité de Vice-Président du Comité de pilotage;
- ✓ Les échanges de correspondances et emails réguliers afin de tenir informer les points focaux des évolutions sur le terrain,
- ✓ Les visites conjointes de terrain (près d'une centaine visites de terrain)
- ✓ La conduite d'activités conjointes...

Elle s'est traduite également par la conduite d'une évaluation finale indépendante et externe qui a établi que le Programme Conjoint a : i) contribué à adresser les questions de pauvreté dans la région de San-Pedro ; ii) que sur les deux composantes du programme, les résultats atteints sont à valeur démonstrative, et qu'il a été démontré qu'il était possible à travers des mécanismes et des techniques adaptés aux communautés d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et l'autonomisation économique ; iii) contribué aux Objectifs de Développement Durable à l'issue d'une stratégie d'intervention qui a pris en compte les spécificités de la région de San Pedro ; iv) renforcé les capacités productives des populations rurales pour atteindre la sécurité alimentaire et la nutrition. Les pratiques acquises par les populations bénéficiaires pour rentabiliser les parcelles qu'elles exploitent les rendent résilientes à la faim et à la malnutrition.

b. Accroitre les capacités et procédures nationales en matière de suivi, d'évaluation et de collecte de données

Le renforcement de capacités des acteurs (aussi bien les bénéficiaires) que les partenaires du Programme a contribué à l'atteinte des résultats obtenus. Cet accompagnement s'est fait en continu et selon que de besoin, les modules étaient adaptés à la cible. Les missions de supervision ont également permis un suivi rapproché

c. Dans quelles mesures l'évaluation à mi-parcours (le cas échéant) a-t-il été utile au programme conjoint ?

N/A

 Décrivez et évaluer comment les actions de communications et de plaidoyer ontils contribué à :

d. Améliorer la durabilité du programme conjoint

Le programme conjoint a fédéré les expertises des structures nationales qui ont pour missions régaliennes d'apporter le développement dans le monde rural à travers la mise en place formelle d'un comité technique. Par le canal du programme, ses missions ont pu être menées pour le bienêtre des populations. Ce dispositif est reproductible dans une autre région.

Le SNU en Côte d'Ivoire soutient les efforts du gouvernement à travers ses contributions à la réalisation du PND. Les agences du SNU interviennent sur l'ensemble du territoire ivoirien et regorge d'expertises avérées pour adresser les problématiques de développement et d'amélioration de l'IDH à travers les projets et programmes exécutés.



Au niveau régional, les collectivités ont la gestion des potentialités et sont au centre du dispositif économique dont les animateurs sont les entreprises privées. Elles sont à même de tisser des partenariats pour mener des actions d'envergure et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de leurs populations. De plus, le SNU est toujours présent à travers d'autres initiatives pour adresser les problématiques de développement et consolider les acquis des programmes achevés.

e. Améliorer les possibilités d'intensification ou de duplication du programme conjoint

Le programme conjoint a démontré sa cohérence et son efficacité à travers un modèle de gestion inclusif permettant de l'exporter vers d'autres régions de la Côte d'Ivoire pour apporter une réponse à la pauvreté des populations.

f. Fournir des informations aux bénéficiaires / détenteurs de droits

Les populations ont été sensibilisées sur les activités et les objectifs du programme au cours de plusieurs séances d'information et de sensibilisation dans les différentes localités cibles. Les populations visitées lors de la mission de terrain et les groupes de discussion animées ont conclu à l'effectivité des séances de sensibilisation. Ces séances de sensibilisations ont permis de répertorier les bénéficiaires pour mener à bien les différentes activités du programme

Les cérémonies de lancement, les réunions du comité de pilotage, de l'unité de coordination du programme, le lancement des travaux de réhabilitation des routes, etc. ont eu un écho à travers la presse.

Le programme conjoint a produit et diffusé un publi-reportage sur les activités et les résultats clés obtenus après la période de mise en œuvre (https://youtu.be/iLBvLW9xY4s)

- Rapport sur l'accroissement du programme conjoint et/ou de l'une de ses composantes
 - g. Dans quelles mesures le programme conjoint a-t-il évalué et systématisé les résultats de développement obtenus avec l'intention de les utiliser comme preuve pour la réplication ou l'extension du programme conjoint ou l'une de ses composantes ?

Le programme Conjoint de réduction de la Pauvreté dans la région de San Pedro a bénéficié de l'appui technique et de l'expertise des membres du comité technique de suivi des projets sous l'autorité du Préfet de Région. Toutes les activités ont été menées en concertation avec les partenaires techniques et de réalisation mais également avec les Points focaux des agences du Système des Nations Unies, en vue de i) faire régulièrement de l'état d'avancement du Programme ; et ii) faciliter les échanges inter-agences et recueillir des appuis-conseils et orientation dans le domaine du Suivi et de l'évaluation.

Une réunion de coordination du comité technique de suivi a été organisée chaque trimestre ou parfois de façon extraordinaire pour la validation des rapports et pour lever les contraintes d'exécution.



h. Décrivez l'exemple, le cas échéant, de réplication ou de mise à l'échelle en cours.

N/A

i. Décrire la stratégie de sortie du programme conjoint et évaluer comment elle va améliorer la durabilité du programme conjoint

La mise en place d'un dispositif local de gestion et de suivi des activités résiduelles du Programme conjoint est apparue nécessaire pour consolider les acquis et garantir la pérennisation des interventions d'appui. Ce mécanisme vise à favoriser l'appropriation locale, la transparence dans la gestion des acquis programmatiques. Il est bâti autour de :

Un cadre de gouvernance qui comprend 2 organes impliquant les différentes parties prenantes locales des interventions du programme : le comité de gestion et de suivi, organe de supervision d'orientation et de décision et le comité Technique, chargé principalement de conduire les activités opérationnelles.

Un mécanisme d'accompagnement technique et financier pour soutenir le développement de la microentreprise locale. Le but étant de valoriser l'approche centrée sur une économie sociale et solidaire en vue de poursuivre l'émergence au sein des groupes cibles, de petites activités de production, transformation et commerciales fondées sur les métiers et le développement de l'entrepreneuriat. Pour ce faire, un guichet unique de microfinancement à partir d'un compte ouvert dans une banque locale, avec un accent mis sur l'établissement de procédures consensuelles de gestion du fonds, une éducation financière des promoteurs des projets et des produits financiers adaptés aux bénéficiaires cibles (épargne, microcrédit, microassurance), la mise en place d'un fonds de garantie et la mobilisation de ressources endogènes (collectivités) à travers un système contributif pour palier à la dépréciation du fonds, le suivi programmatiques par les structures techniques d'encadrement retenues en fonction des domaines de compétence et secteur d'activités concernés et le recouvrement des crédits octroyés.

IV. BILAN FINANCIER DU PROGRAMME CONJOINT

 Fournir un état financier définitif du programme conjoint dans les catégories suivantes :

Allocation de fonds SDG

I. Allocation totale du Fonds pour les ODD US\$

I. Budget total transféré US\$: 1.500.000

2. Budget total engagé US \$: 1.500.000

3. Budget total décaissé US \$: 1.499.220, 39

Allocation de fonds de contrepartie

2. Total des fonds de contrepartie

1. Budget total transféré US\$: 1.660.000

2. Budget total engagé US \$: 1.460.000

3. Budget total décaissé US \$: 1.460.000



b. Expliquer tout solde impayé ou tout écart par rapport au budget original

UNFPA qui devait prendre part au Programme Conjoint de réduction de la pauvreté dans la Région de San Pedro à hauteur de 150.000 US\$ ne l'a pas fait. Le budget original qui était de 3.310.000 US\$ est alors passé à 3.160.000 US\$.

Le Port Autonome de San Pedro n'a pas pû libérer sa contribution de 200.000 US Dollars, durant toute la durée d'exécution du Programme conjoint.

V. AUTRES COMMENTAIRES ET/OU INFORMATIONS ADDITIONNELLES

VI. CERTIFICATION DE LA CLOTURE OPERATIONNELLE DU PROJET

En signant, les organisations des Nations Unies participantes (PUNO) certifient que le projet est achevé sur le plan opérationnel.

AGENCE DES NATIONS UNIES	NOM	TITRE	SIGNATURE	DATE
FAO	Germain DASYLVA	REPRESENTANT	Chargh	27-03-18
UNDP	Luc GREGOIRE	DIRECTEUR PAYS	Cole 13 Volle 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	30/03/18
UNICEF	Aboubacar KAMPO	REPRESENTANT PAYS	unicef Children's Fund	29/03/18



VII. ANNEXES

- 1. Liste de tous les documents / études produits par le Programme Conjoint
 - Guide sur les opportunités et les secteurs porteurs de la région de San Pedro
 - ii. Enquête de base sur les données de références du Programme Conjoint
 - iii. Rapports semestriels et annuels du Programme conjoint
 - iv. Stratégie de sortie du Programme conjoint
- 2. Liste de tous les produits de communication créés par le programme conjoint ;
 - i. Plaquettes de présentation du Programme
 - ii. Blocs-notes
 - iii. Banderoles
 - iv. Tee-shirts
 - v. Kakemonos
 - vi. Casquettes
 - vii. Autocollants
 - viii. Panneaux d'identification des projets
 - ix. Film documentaire sur les réalisations du Programme conjoint
- 3. Procès-verbal de la dernière réunion du Comité technique et du Comité de pilotage du programme conjoint
- 4. Rapport d'évaluation final
- 5. Cadre de Suivi /évaluation avec mise à jour des valeurs finales des indicateurs